

# **Des plaies et du sang : Les représentations de la violence dans la boxe et le rugby en France à la Belle Epoque.**

***Pierre-François GROS***

*Centre de Recherche et d'innovation sur le Sport –UFR STAPS Lyon 1*

***Timothée JOBERT***

*Centre de Recherche et d'innovation sur le Sport –UFR STAPS Lyon 1*

---

## Introduction :

Qu'est-il de plus violent, brutal qu'un affrontement de boxe ou de rugby ? Depuis leur apparition sur le continent européen, vers 1870, ces deux sports semblent n'avoir jamais cessé de représenter une forme de barbarie, tant du point de vue de l'engagement corporel, que de la violence. Pourtant de leur « invention » en Grande-Bretagne jusqu'à leur diffusion en France, boxe et rugby se sont vus de plus en plus encadrés par des règlements visant à préserver l'intégrité physique des pratiquants (gants obligatoires ; combat circonscrit dans le temps...etc.)<sup>i</sup>. Si les conditions réglementaires de ces deux disciplines participent au procès de civilisation éliasien, il n'en reste pas moins que leur exercice se heurte pendant longtemps à la réprobation d'une majorité de Français. Leur diffusion à partir de 1906-1907, le fait qu'elles deviennent des activités socialement légitimes après avoir été si ardemment décriées pour leur violence interroge doublement. Elle pose la question des conditions par lesquelles s'opère ce revirement d'attitude des Français, mais aussi la pertinence historique du schéma historique proposée par Norbert Elias<sup>ii</sup>. Nous tenterons de montrer, à partir d'une analyse de contenu de la presse généraliste (*Le Figaro*, *L'Humanité*...) et sportive (*L'Auto*, *La Vie au Grand Air*...) que le succès rencontré par le rugby et la boxe procède d'une transformation du rapport à la violence et des sensibilités durant la Belle Epoque qui se traduit par une élévation des normes sociales de violence légitime dans le champ sportif. Suivant une logique thématique et une trame diachronique, notre étude consacrera donc un premier temps à la mise au jour de la transformation du regard sur la boxe et le rugby. Elle tentera, dans un deuxième temps, de mettre en évidence les ressorts du discours de légitimation déployé par les laudateurs de ces deux disciplines. Celui-ci repose principalement sur l'idée selon laquelle elles ne paraissent violentes qu'à ceux qui s'avèrent incapables d'élever leur regard par-delà le sang versé pour accéder à leur nature véritable : des sports « intellectuels » qui édifient, mieux que nuls autres, à une virilité conjuguant vertus morales et physiques

## 1. Les élites sociales, la boxe et le rugby : du rejet à l'éloge<sup>iii</sup>

### 1.1. L'opposition des élites françaises au développement du rugby et de la boxe (1892-1906)

Avec l'arrivée au pouvoir des Républicains en 1879 la gymnastique s'impose comme un instrument d'acculturation et de nationalisation des masses au nom d'une République une et indivisible<sup>iv</sup>. Cette nouvelle élite promue par la III<sup>ème</sup> République adopte une attitude « conservatrice » lorsque les sports athlétiques font leur apparition sur le sol national et que le modèle gymnique est contesté voire remis en question<sup>v</sup>.

En effet, une partie des élites françaises anglophiles adresse de sévères critiques à l'encontre de la gymnastique, en particulier dans sa forme conscriptive. Le sport paraît développer l'esprit d'initiative, former des hommes d'action, et enfin encourager l'exercice du self-government, autant de caractéristiques qui paraissent les distinguer des activités physiques traditionnelles. Aux normes morales et sociales faites d'obéissance, d'uniformité qui fondent la gymnastique, les promoteurs des activités sportives tentent de substituer celles de dynamisme, d'expansion, de liberté, de saine émulation. Le sport s'impose donc comme une anti-gymnastique. Ses propagandistes sont les hérauts d'un projet de réforme sociale d'inspiration libérale tels que Pierre de Coubertin, Georges de Saint-Clair, Paschal Grousset, etc... Le modèle éducatif mis en œuvre Outre-manche joue ici à plein, un attrait qu'il convient d'appréhender à l'aune du statut de première puissance mondiale acquise par l'Empire britannique au XIX<sup>ème</sup> siècle. Dans ces conditions des conflits profonds sont inévitables au sein des classes sociales favorisées françaises.

En effet, par réaction de « défense » les élites françaises « conservatrices » (des catholiques modérés aux nationalistes d'extrême droite) dénoncent avec virulence les effets « pervers » engendrés par la pratique sportive. Boxe et rugby sont particulièrement visés par leur vindicte. C'est avant tout sur leurs caractères violents et brutaux que portent leurs attaques. Si sur le bord du terrain (de rugby), on ne compte plus « les éclopés et autres borgnes, victimes des mauvais coups portés à leur rencontre »<sup>vi</sup>, la boxe n'est pas en reste en la matière puisque, ainsi que s'en inquiète le Figaro, « aucune maladie, même la plus rapidement mortelle, n'est capable de produire en aussi peu de temps une aussi formidable déchéance organique »<sup>vii</sup>. Alors qu'une partie du corps médical et scientifique apporte son appui à la gymnastique, persuadée de trouver en cet instrument le levier permettant de « régénérer la race française », boxe et rugby sont accusés d'affaiblir la race, d'étioler la jeunesse<sup>viii</sup>.

A ces critiques portant sur leurs impacts désastreux sur le plan « physiologique » viennent s'en ajouter d'autres, d'ordre davantage socioculturelles. Les références à l'exemplarité britannique provoquent de vives réactions anglophobes. Les nationalistes affirment que la France doit trouver en son sein, dans les pratiques physiques émanant du « génie français », les ressources de sa propre « régénérescence », non pas essayer de singer la « perfide Albion ». Ils mettent de surcroît en doute la compatibilité de ces deux sports avec les mœurs françaises. Patrie des « arts et de la culture », la France ne peut selon eux accepter que se développe en son sein des activités corporelles qui soient, à l'image de la société qui les a engendrés, si « vulgaires », « grossières » « barbares »<sup>ix</sup>. Les tensions que génère la concurrence pour la conquête de l'Afrique favorisent la diffusion de stéréotypes identitaires dépréciatifs à l'égard des Anglais et accroît encore l'hostilité de l'opinion publique vis-à-vis de pratiques identifiées comme britanniques<sup>x</sup>. Ce réflexe anglophobe rejoint ou redouble un jugement d'ordre social : il ne saurait être question pour un « honnête homme » ou un « garçon de bonne famille » de « se rouler grossièrement dans la boue, ni cogner comme un forcené sur une personne avec ses poings comme un vulgaire bateleur de foire »<sup>xi</sup>. Les élites françaises estiment qu'une activité physique ne peut s'avérer honorable qu'à la condition de limiter au strict minimum les contacts physiques et de maintenir les corps à distances respectables.

Le rejet de la boxe et du rugby croise des considérations à la fois culturelles, nationalistes et sociales. Le principal argument brandi pour disqualifier ces sports, à savoir leur dangerosité physiologique, s'avère d'autant plus efficace qu'il s'inscrit dans un contexte de sourde angoisse concernant la « dégénérescence de la race française ». Pourtant, la montée en puissance des périls extérieurs, le rapprochement diplomatique avec la Grande Bretagne qui en découle, la « crise générale des disciplines traditionnelles » que révèle le phénomène

des « Apaches »<sup>xii</sup>, dessinent à l'aube du XX<sup>ème</sup> siècle une configuration historique nouvelle qui transforme profondément la représentation que les Français se font du rugby et de la boxe.

## 1.2. Le retournement de perspective des élites et ses motifs (1906-1914)

Au tournant des années 1906 (rugby) - 1907 (boxe), les résistances à l'adoption de ces deux sports tendent à se rétracter et à perdre de leur vigueur. Les critiques portées à leur encontre disparaissent progressivement du champ médiatique et ne demeurent perceptibles que par les échos qu'en font les promoteurs de ces activités lorsqu'ils en légitiment l'intérêt. Les mêmes jeux qui, jusque là, avaient été stigmatisés comme étant sanguinaires, brutaux « non civilisés », se voient désormais couverts de louanges et parés d'innombrables vertus. La coïncidence très étroite dans le temps de ce retournement de perspective dans le rugby (1906) et la boxe (1907) incite à penser que son moteur réside plus dans des facteurs conjoncturels que dans des facteurs propres à chacune des disciplines étudiées. Trois éléments semblent intervenir à cette occasion :

Ralph Schor et Pierre Milza ont largement démontré le lien extrêmement ténu existant entre l'état des relations entre deux pays sur la scène internationale et le regard porté sur les ressortissants et les pratiques de ces derniers<sup>xiii</sup>. Or on s'aperçoit que les années 1890-1904, où boxe et rugby, tous deux considérés comme des sports anglo-saxons, sont le plus vivement rejetés, correspondent justement à une période marquée par d'importantes tensions diplomatiques entre la France et l'Angleterre. A l'inverse, la réception bienveillante de ces sports s'inscrit dans un mouvement de resserrement entre ces deux nations que manifeste l'entente cordiale (1904), face à la construction d'un système d'alliance en Europe centrale autour de l'Allemagne et de la Autriche-Hongrie. Aussi semble-t-il raisonnable de corréliser le basculement des représentations du rugby et de la boxe avec l'amélioration des relations franco-britanniques.

Si la menace que fait peser sur la paix la multiplication des crises internationales favorise ce type rapprochement, elle excite surtout la fibre patriotique des Français. Les succès sportifs deviennent ainsi dès avant l'entre-deux guerres des instruments symboliques d'affirmation de la puissance nationale, ce qui explique pourquoi, à quelques jours du déclenchement de la guerre, le boxeur Georges Carpentier est porté en triomphe par plus 20 000 parisiens pour avoir ramené à la France sa première couronne mondiale... de la « race blanche »<sup>xiv</sup>. L'atmosphère de veillée d'armes à laquelle est conviée la société française contribue par ailleurs à la promotion d'activités physiques de combat tels que le rugby et la boxe. Ces derniers ne sont plus raillés pour leur sauvagerie mais apparaissent comme les instruments les mieux adaptés « pour réussir à former un peuple de guerrier, à l'image de l'Angleterre, et reconquérir les provinces perdues, voire le monde »<sup>xv</sup>. Les premières années du XX<sup>ème</sup> siècle se caractérisent en outre par la multiplication d'articles au sein de la presse à grands tirages se faisant l'écho d'une montée en puissance du crime<sup>xvi</sup>. « L'Apache », ce « jeune voyou des faubourgs (...) qui mêle à sa délinquance une certaine contestation de l'ordre social », devient le héros central des faits divers -généralement sanglants- qui font la une de ces journaux<sup>xvii</sup>. L'immixtion dans l'espace public de cette criminalité juvénile semble avoir deux effets notables. Elle met d'une part au jour une crise des pédagogies traditionnelles qui appelle en retour leur rénovation : l'éducation sportive peut dès lors apparaître comme l'un des instruments de disciplinarisation, de contrôle de la jeunesse. L'étalage morbide dans la presse de ces actes criminels semble d'autre part contribuer à un processus d'euphémisation symbolique de la violence qui certainement favorise la légitimation sociale de sports de combat. La description quotidienne et extrêmement minutieuse des scènes de meurtre banalise

en effet la portée des coups échangés lors des affrontements de rugby ou de boxe, les rend moins effrayants ou choquants.

Sans vouloir mésestimer l'importance des facteurs internes, il apparaît donc clairement que les déterminants culturels, en particulier le poids des tensions internationales, jouent un rôle primordial dans la transformation du regard que portent les Français sur le rugby et la boxe. Cette évolution s'accompagne de discours de légitimation qui mettent en œuvre une dialectique du dévoilement.

## 2 – De la légitimité d'une brutalisation des pratiques corporelles : le cas de la boxe et du rugby

La transformation du regard, de la sensibilité des Français au tournant des années 1906-1907 concourt donc à une redéfinition du seuil de violence socialement légitime. Celle-ci articule une dialectique du dévoilement centrée sur la notion d'initiation, et la mise au jour des valeurs éducatrices du rugby et de la boxe, leur capacité à forger des hommes virils, prêt à en découdre le moment venu sur les champs de bataille.

### 2.1 – Le réel, l'apparent et la dialectique du dévoilement

Si le regard que portent les élites sociales sur le rugby et la boxe bascule à la mi-temps de la Belle Epoque, il n'en reste pas moins qu'une frange des élites demeure rétive à cette évolution. Cette opposition à l'intérieur de leur propre milieu social conduit les promoteurs de ces deux activités à développer une argumentation qui repose sur l'idée selon laquelle la violence et la brutalité de ces sports sont plus « apparentes que réelles ».

Il semble paradoxal d'observer que ces propagandistes promeuvent ces sports pour leur capacité à endurcir à la violence, tout en soulignant leur faible niveau de violence réel... La rhétorique employée du réel et de l'apparent rend intelligible cette contradiction. Ces disciplines permettent d'abord toutes les deux d'approcher au plus près la violence à laquelle l'individu est susceptible d'être confronté dans son existence individuelle (la bagarre de rue) ou collective (la guerre) sans pour autant jamais franchir le Rubicon. Ces sports ne peuvent être confondus à la guerre ou à des échauffourées domestiques. Ils se contentent d'en transfigurer les conditions d'exercice sur un terrain ludique. S'ils sont conçus comme des instruments propédeutiques à la guerre, ils ne constituent pas des pratiques de préparation militaire à proprement parler. Ils se démarquent des activités proposées dans le cadre des bataillons scolaires<sup>xviii</sup> tout en approchant au plus près de la réalité des violences guerrières, d'où leur avantage par rapport aux pratiques traditionnellement promues à cet effet. L'accès à ce niveau de compréhension suppose cependant une initiation. Celle-ci relève d'un processus d'acculturation, d'intériorisation de pratiques culturelles exogènes. Seule une présence régulière sur les terrains de sport semble susceptible de révéler la véritable nature de ces sports, de surmonter leur apparente violence.

### 2.2 – La virilisation des mœurs : les arguments de légitimation

Boxe et rugby sont légitimés pour leur capacité à forger des hommes virils. Cette virilité se construit en contrepoint de la figure du décadent fin de siècle. Le sport de manière général, et le rugby et la boxe en particulier, sont destinés à contrebalancer les effets néfastes

du Progrès en offrant au civilisé un instrument de « régénérescence » qui lui permettra de retrouver ce qu'il y a d'animal en lui, un espace où, en somme, son corps, ses instincts et ses pulsions ne seront plus réprimés.

La légitimation de ces deux pratiques s'inscrit dans ce cadre en croisant des éléments de modernité et de classicisme. Face à la « dépravation des mœurs » et la « neurasthénie » qui semble gangrener de jour en jour le corps national <sup>xix</sup>, les propagandistes du rugby et de la boxe opposent une école des vertus morales. Boxeurs et rugbymen s'offrent en modèle à une société qui paraît en perte de repère en valorisant le courage, l'endurance, l'esprit d'initiative, le contrôle de soi et le respect des autres. Le ballon ovale édifie de surcroît à un esprit de corps qui subit alors les assauts d'un individualisme croissant et qu'il semble de plus en plus impérieux de préserver ou de retrouver à mesure que la conscience de l'imminence d'un conflit avec l'Allemagne devient tangible.

Paradoxalement, cette survalorisation des aspects moraux les conduit à légitimer ces pratiques pour leurs vertus cérébrales. « L'excellence corporelle » <sup>xx</sup> dont font preuves rugbymen et boxeurs leur apparaît comme la manifestation d'une activité cérébrale intense. Les promoteurs de ces deux sports les rendent ainsi socialement acceptable en retournant les stéréotypes négatifs dont elles sont l'objet. Ils privilégient en outre des formes de pratiques basées sur une certaine esthétisation. En accord avec les « qualités raciales françaises », le « beau jeu » se définit comme un jeu de mouvement, d'évitement et de vitesse. L'appropriation de ces pratiques étrangères se réalise donc (et/ou est promue) à travers une recomposition de ses conditions d'exercice qui puise aux sources de pratiques identifiées comme nationales : la barrette pour le rugby, la savate et l'escrime pour la boxe <sup>xxi</sup>. Ce bricolage culturel fonctionne sur un mode circulaire à la fois comme jugement social, comme goût, et comme mode d'appropriation de la pratique <sup>xxii</sup>. La valorisation de la vitesse répond en partie à une appréciation des critères d'efficacité. Elle recoupe aussi un imaginaire social du progrès et de la modernité.

Ce goût pour une pratique esthétique s'accompagne d'une valorisation de l'efficacité et de l'engagement qui éclaire en partie l'élévation du niveau de violence légitime. Le fait d'insister sur la nécessité d'une pratique « artistique » redouble une exigence d'efficacité et d'engagement. Un jeu de mouvement tout en virtuosité mais qui demeure stérile ne présente pas de valeur. Il convient d'être beau dans sa gestuel mais surtout de disposer et de mettre en œuvre les armes de la victoire. Les qualités techniques qui contribuent à l'esthétisation de la pratique du rugby comme de la boxe doivent de surcroît s'accompagner d'un investissement personnel visible. Il en va de l'intérêt du spectacle. Il s'agit aussi de la seule condition qui rend la défaite acceptable. Vaincus, les boxeurs ou l'équipe de rugby peuvent continuer à bénéficier des faveurs du public s'ils ont fait preuve d'une résistance physique et d'une vaillance morale très élevées.

## Conclusion

Ainsi le regard porté sur la boxe et le rugby met-il au jour que les normes sociales de violence légitime s'élèvent à l'approche de la Première Guerre mondiale alors même que les conditions réglementaires visent à en circonscrire l'expression. La stigmatisation négative qui les frappait, sans disparaître totalement, tend à partir de 1906-1907 à être reléguée hors de l'espace médiatique au terme d'un processus d'acculturation initiatique et sous l'effet, plus contextuel, d'un environnement historique marqué par l'exacerbation des tensions internationales, qui incite à privilégier des formes d'éducation corporelle susceptibles

d'endurcir sur le plan physique et moral les futurs défenseurs de la patrie. Se pose dès lors la question de savoir comment ce phénomène s'accorde avec le procès de civilisation éliásien. La réponse à une telle interrogation ne saurait être univoque. A un premier niveau d'interprétation il ressort assez nettement que cette élévation de la tolérance à la violence s'inscrit en faux par rapport au schéma proposé par l'historien dans la mesure où celle-ci rompt le mouvement pluriséculaire de pacification de la vie sociale. Il convient pourtant de nuancer cette affirmation en remarquant d'une part que notre travail ne remet pas en cause la logique d'une euphémisation réglementaire de la violence, d'autre part que, saisis à partir d'un focal plus large, la période étudiée apparaît singulière. Cela revient en somme à considérer que les années 1906-1914 constituent une aspérité qui ne détourne que ponctuellement un processus qui fonctionne dans le temps long. Si par ailleurs le sport n'est pas seulement un espace de mise en œuvre du procès de « civilisation des mœurs » mais aussi un de ses vecteurs dans la mesure où il est une libération contrôlée des émotions<sup>xxiii</sup>, force est d'admettre que notre étude en confirme le bien fondé. La diffusion de la boxe et du rugby rend en effet possible l'expression des tensions de plus en plus vives qui secouent la société française à l'approche d'un conflit dont tout à chacun pressent l'imminence (si ce n'est la nécessité) tout en la confinant à un espace social circonscrit et à des modalités qui en limitent la gravité, les conséquences pratiques. Boxe et rugby ont en ce sens un puissant effet cathartique<sup>xxiv</sup>.

---

<sup>i</sup> Il faut se souvenir que pendant une grande partie du XIXe siècle les affrontements ne prenaient fin qu'avec l'abandon d'un des deux adversaires, de là certains combats homériques comme ne prennent fin qu'au terme de plusieurs heures. Le dernier combat " au finish " se déroulant en France en 1909, oppose deux vedettes américaines, Sam Mac Vea et Joë Jeannette, qui s'affronteront pendant plus de deux heures et demi... Quant aux gants, non seulement leur usage devient obligatoire mais ils sont de plus en plus épais

<sup>ii</sup> Elias, Norbert : *La civilisation des mœurs*. Paris 1975. Elias, Norbert : *La dynamique de l'Occident*. Paris 1977.

<sup>iii</sup> Le terme d'élite sociale désigne dans cet article des catégories de population qui par leur position intellectuel, culturel et/ou socio-économique dans la société régissent et fixent les normes sociales et culturelles.

<sup>iv</sup> Arnaud, Pierre : « Le sport et les français, enjeu de société (1850-1914) », dans : 6 *Revue du Musée d'Orsay*, (1998), 70-83, p. 75.

<sup>v</sup> Léziart, Yvon : *Sport et dynamique sociale*. Joinville-le-Pont 1989, p. 117.

<sup>vi</sup> Archives départementales du Rhône, PER 556 : *Lyon Républicain*, 19 mai 1894.

<sup>vii</sup> Bibliothèque Nationale de France, FOL- V- 416, *Le Figaro*, 5 juin 1893.

<sup>viii</sup> Carol, Anne : *Histoire de l'eugénisme : les médecins et la procréation XIXème – XXème*. Paris 1995, p. 25. Vigarello, Georges : *Histoire des pratiques de santé*. Paris 1999, p. 128. Jobert, Timothée : *Champions " noirs ", racisme " blanc " ? La Métropole et les champions " noirs " en contexte colonial (1901-1944)*. Grenoble 2005, p. 33.

<sup>ix</sup> Bibl. Nat. de France, FOL- V- 416, *Le Figaro*, 13 avril 1901.

<sup>x</sup> Pirotte, Jean : *Stéréotypes nationaux et préjugés raciaux au XIXème siècle et XXème siècles : sources et méthodes*. Paris 1982, p. 15.

<sup>xi</sup> Bibliothèque municipale de Lyon, microfiche, *Le Nouvelliste de Lyon*, 3 novembre 1900.

<sup>xii</sup> Perrot, Michelle : « La France de la Belle Epoque : les « Apaches » premières bandes de jeunes », dans : *Cahiers Jussieu* (1979), 387-407.

<sup>xiii</sup> Schor, Ralph : *L'opinion publique et les étrangers en France (1919-1939)*. Paris 1985. Milza, Pierre : *Français et Italiens à la fin du XIXème siècle : Aux origines du rapprochement franco-italien*. Rome 1981, pp. 124-125.

<sup>xiv</sup> Jobert, Timothée : « Paris et la revanche de l'homme " blanc " (1908-1915) », *Stadion, international Journal of the History of Sport*, (2003), 23-34. p. 29.

<sup>xv</sup> Bibl. Nat. De France, FOL- V- 416 : *Le Figaro*, 23 avril 1910.

<sup>xvi</sup> Barrows, Suzanne : *Miroirs déformants : Réflexions sur la foule en France à la fin du XIXe siècle*. Paris 1990, p. 56. Héritier, Françoise : *De la violence*. Paris 1996, pp. 158-159.

---

<sup>xvii</sup> Perrot : « *La France* », p. 341.

<sup>xviii</sup> Bourzac, André : *Les bataillons scolaires 1880-1891 : l'éducation militaire à l'école de la république*. Paris 2004, p. 125.

<sup>xix</sup> Weber, Eugen : *La France fin de siècle*. Belknap 1986, p. 189.

<sup>xx</sup> Defrance, Jacques : *L'excellence corporelle*, Paris 1987.

<sup>xxi</sup> Vincent, Joris : *Le crochet, la passe et la mêlée : Une histoire des techniques en rugby de 1845 à 1957*. Thèse de doctorat en STAPS, Université Claude Bernard-Lyon 1 2003, p. 273.

<sup>xxii</sup> Chartier, Roger : « *Le monde est ses représentations* » dans *Annales ESC* (1989), 35-52, p. 43.

<sup>xxiii</sup> Elias, Norbert & Dunning, Eric : *Sport et civilisation : la violence maîtrisée*. Paris 1986, p. 8.

<sup>xxiv</sup> Charreton, Pierre : « La boxe et ses représentations dans la littérature française : de la violence au noble art » dans : Pioratas, Michel (eds.) : *Regards populaires sur la violence*,. Saint-Etienne 2000, 159-173, p. 160.